

**Compte rendu de rencontre
Comité de suivi du projet Gaspé**

Le comité se réunit au moins une fois par année. Au plus tard 15 jours après chaque réunion, le comité transmet au titulaire un compte rendu de celle-ci. Le titulaire le publie sur le site Internet dans les 15 jours ouvrables qui suivent sa réception.

Nom du titulaire: Pieridae Quebec Development Limited Partnership (Pieridae)

Licences: 2005RS111, 2005RS112, 2005RS122 et 2005RS123

Nom du comité: Comité de suivi du projet Gaspé

Date: Mardi 28 mai 2019 à 9h30 – Hôtel Baker de Gaspé

Membres du comité :

Nom des participants	Nom de l'organisme	Présent	Absent
Mme Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie les Îles	X	
M. Thierry Ratté	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X	
M. Jean-Yves Laliberté	Pieridae	X	
M. Robert Côté	Chantier Naval Forillon		X
M. Ghislain Smith	Municipalité de Gaspé	X	
M. Wayne Ste-Croix	Citoyen		X

Non-membre et observateurs :

Nom des participants	Nom de l'organisme	Présent	Absent
M. Charles Drouin-Lavigne	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	X	

Animation et coordination : Madame Catherine Plamondon, Audace Marketing

Compte rendu de la rencontre:

M. Robert Côté du Chantier Naval Forillon et M. Wayne Ste-Croix, citoyen étaient absent. L'animatrice verra à les contacter et valider leur intérêt et leur envoyer la documentation.

L'animatrice procède à une présentation en deux temps : la réglementation concernant les comités de suivi et une présentation du projet Gaspé.

L'animatrice débute la présentation de la première partie qui comprend les thèmes suivants : Pieridae, Loi et règlements, les obligations de Pieridae, les objectifs et mandats d'un comité de suivi, les obligations du comité ainsi que les outils et le fonctionnement.

Voici les points discutés par le comité lors de la présentation de la première partie :

- Partenaires :

- M. Laliberté mentionne que Pieridae n'a pas d'autres partenaires pour le projet Gaspé. Historiquement, ce projet était développé par Pieridae et un partenaire, mais les parts de ce dernier ont été rachetées par Pieridae.
- Malgré plusieurs tentatives, le poste de représentant des communautés autochtones n'a pas été comblé.
- Obligations du comité : Il a été statué qu'Audace Marketing fournira un compte-rendu au titulaire dans un délai de 15 jours, de même que la préparation de la portion concernant les activités du comité pour le rapport annuel avant le 15 juin 2019.
- Concernant la suite, soit après le 15 juin 2019, un résumé des discussions du Comité Bourque sera rendu. Les membres du comité sont d'accord avec ce qui a été proposé soit :
 - Que la prise de note et l'animation se feront à l'externe et non par un membre participant du comité.
 - Il est suggéré d'attendre que tous les comités se rencontrent et d'évaluer par la suite la forme d'accompagnement qui sera souhaité pour chacun d'eux.
 - Les membres du comité sont conscients des défis car l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont des sujets complexes et proposent que la personne externe soit la même pour les 3 comités de suivi présents sur le territoire de la Gaspésie.
- Transfert d'information aux organisations/citoyens :
 - Une inquiétude a été soulevée concernant le transfert d'information.
 - Afin d'enlever la charge aux membres du comité de suivi de ne pas transmettre de l'information erronée, il a été convenu que ceux-ci peuvent référer les demandes d'information à la personne responsable des communications pour le titulaire.
 - Puisque la procédure pour permettre aux membres du comité de transmettre de l'information privilégiée à leur organisme respectif ou, le cas échéant, aux citoyens, n'a pas encore été élaborée, le comité a décidé qu'il faudra, lors d'une rencontre ultérieure élaborer un plan de communication à cet effet.
- Site internet :
 - Le comité discute des outils disponibles sur le site Web des comités de suivi (<http://cstph.net>).
 - Le comité s'entend pour rendre disponible sur le site Web de leur comité les documents que les membres considèrent d'accès publics afin de pouvoir inviter le public qui aurait des questions à consulter la documentation sur le site Web.
 - En ne publiant sur le site Web que le contenu considéré d'accès public, les membres du comité s'assurent de ne pas transmettre d'information confidentielle.
 - Il est convenu que le titulaire procèdera à quelques changements sur le site Internet dont, les coordonnées pour joindre les bureaux du Québec.

- Coordination :
 - Les membres du comité ont été informés par l'animatrice que le comité peut déterminer son propre mode de fonctionnement pour les prochaines rencontres.
 - Même si aucune demande d'autorisation n'a été déposée afin d'entreprendre des travaux pour le projet Gaspé, le comité peut convoquer à tout moment une réunion afin de discuter, par exemple, de certaines préoccupations.
 - Les membres du comité ont convenu de consulter l'information disponible chacun de son côté pour ensuite se réunir à l'automne afin de déterminer le mode de fonctionnement du comité et aussi nommer un gestionnaire de comité qui aura pour rôle d'organiser les rencontres.
 - Les membres du comité s'entendent pour que Pieridae ou son mandataire relance les membres du comité à l'automne en prévision de la prochaine rencontre du comité.

L'animatrice débute la présentation de la deuxième partie qui comprend les thèmes suivants: Présentation du comité, un historique du projet Gaspé et l'état de situation du projet ainsi que la documentation remise en vertu de l'article 9 du *Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline*.

Voici les points discutés par le comité lors de la présentation de la deuxième partie :

- Représentativité du comité :
 - Le comité désire qu'un représentant des forêts privées de même qu'un représentant de la société de gestion des rivières (M. Jean Roy) soient invités à siéger sur le comité.
 - Un membre du comité s'engage à vérifier l'intérêt d'un représentant d'un membre des premières Nations à participer au comité de suivi.
- L'animatrice de la rencontre informe les personnes présentes que la chambre de commerce a décliné l'offre de nommer un représentant pour siéger sur le comité.
- Historique du projet :
 - M. Laliberté revient sur les demandes d'abandon des licences et des autorisations de levée sismique et explique au comité l'historique du projet Gaspé.
 - Il mentionne également l'abandon d'une partie de la licence dans la Baie-de-Gaspé et à l'embouchure de la rivière d'Artemouche.
 - M. Laliberté propose au comité que lorsque le ministère sera fixé sur les demandes d'abandon, Pieridae présentera au comité de suivi l'état actuel des permis.
- Fermeture des sites de forage :
 - M. Laliberté explique au comité de suivi la démarche obligatoire de Pieridae avec le gouvernement du Québec en cas de fermeture des sites de forage.

- Formation géologique :
 - M. Laliberté explique aux gens présents que le projet Gaspé est situé, d'une part, dans la formation géologique Les Grès de Gaspé et, d'autre part, dans la formation York River.
- L'animatrice remet au membre du comité le sommaire du programme de sécurité et d'engagement communautaire ainsi que la description des travaux à la fin de la rencontre.

L'animatrice informe le comité de la possibilité de faire des rencontres conjointes pour les comités qui auraient des besoins similaires. Par exemple, si les 3 comités désirent avoir plus d'information sur la fracturation, il est possible que les 3 comités se rencontrent au même endroit pour avoir accès à cette information. Même si la rencontre est conjointe chaque comité devra avoir son procès-verbal pour cette rencontre.

Note:

Audace Marketing, dans sa présentation au comité de suivi du Projet Gaspé a désigné le titulaire des licences Pieridae Quebec Development Limited Partnership par: Pieridae ou Pieridae Energy